



APPROCHES DE SURVEILLANCE INDÉPENDANTE DES FORÊTS DANS LE BASSIN DU CONGO ET LEUR APPORT POUR LES PARTIES PRENANTES

Serge C. MOUKOURI
Ingénieur des Eaux et Forêts
Field Legality Advisory Group
Email: moukouri@flg-cm.org

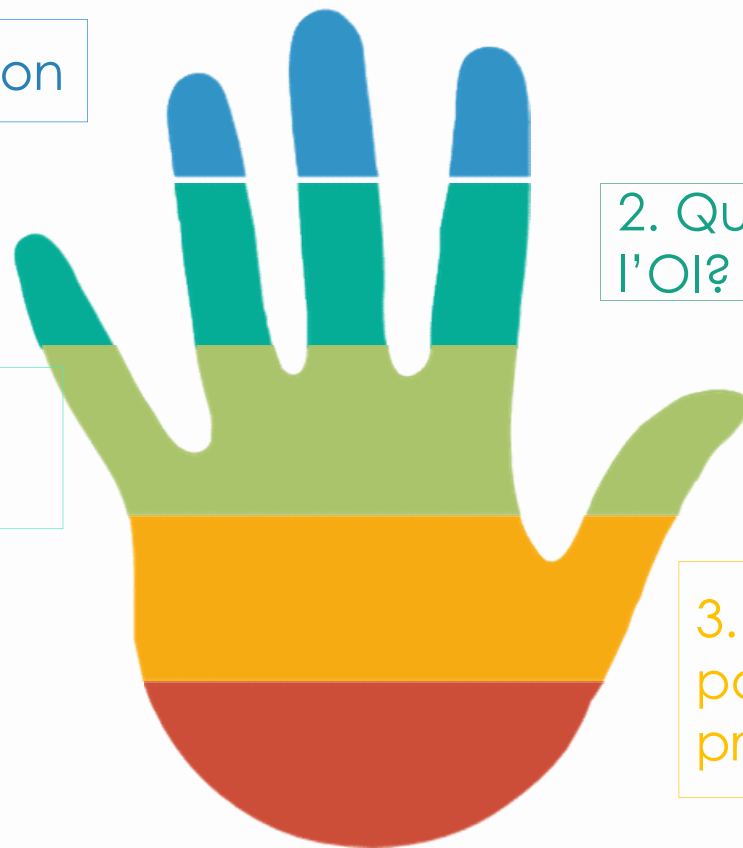
PLAN

1. Introduction

2. Qu'est ce que l'OI?

4. Conclusion

3. Apports de l'OI pour les parties prenantes





Année	Événement
1995-1997	Le groupe inter-gouvernemental et le forum sur les forêts font référence à l'exploitation illégale dans leur plan d'action
1997	Plan d'action du G8 sur les forêts approuvé avec un engagement de lutte contre l'exploitation forestière illégale
2003	Déclaration de Yaoundé – 39 Pays s'engagent à lutter contre l'illégalité – AFLEGT
2003	Plan d'action de l'EU
2008	Amendement de la loi américaine (Lacey Act) prenant désormais en compte les plantes et les produits dérivés comme le bois
2010	Adoption du RBUE
2012	Adoption de la loi Australienne sur l'interdiction de l'exploitation
2013	Entrée en application du RBUE

Source: Cashore et al (2016) Chapter 7: Global governance approaches to addressing illegal logging: uptake and lessons learnt, pp 1-15



QU'EST-CE QUE L'OBSERVATION INDEPENDANTE?

L'Observation Indépendante (OI) consiste en l'intervention d'une tierce partie ayant les compétences requises auprès d'une administration pour réaliser un ensemble d'actions se rapportant au suivi de l'application effective de la loi régissant le secteur d'activité concerné.

Dans le cas du secteur forestier:

Evalue de la conformité de la gestion forestière et des activités forestières vis-à-vis des normes législatives et réglementaires en vigueur dans le secteur forestier.



Bref aperçu des expériences d'OI dans le BC

Cameroon

- Official IFM projects ended in 2013
- Longer history of non mandated IFM
- CS-IFM network

CAR

- CIEDD mandated IM - 06/05/2017
- Reading and validation committee in place for IM reports

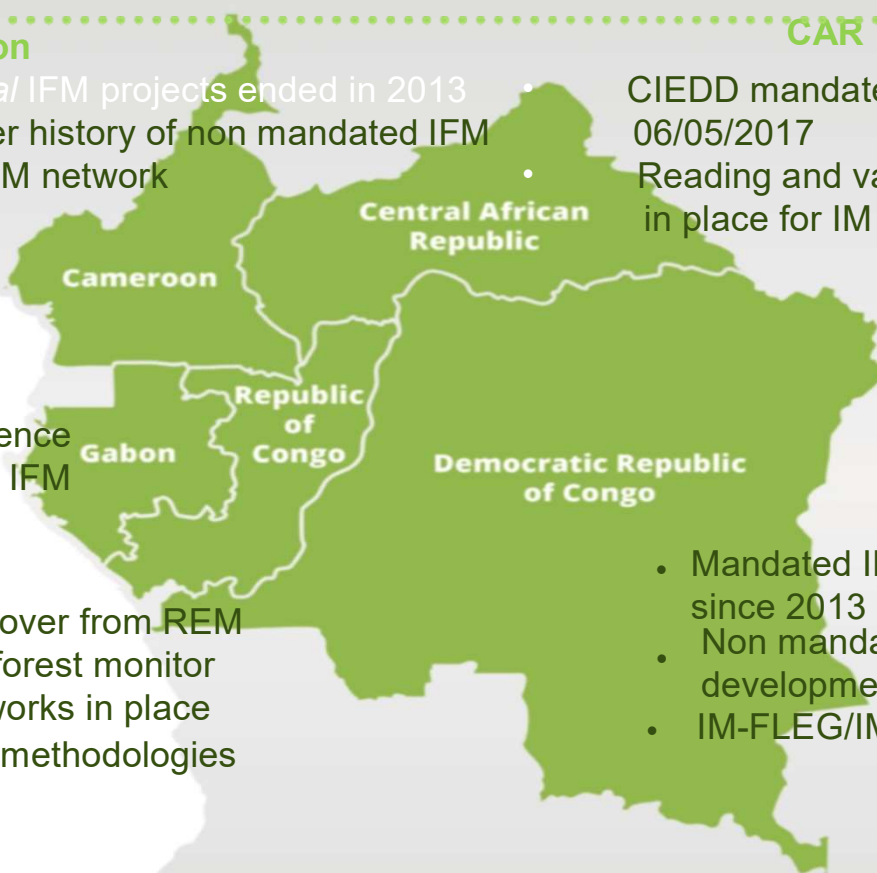
Gabon

Limited of experience of non mandated IFM

RoC

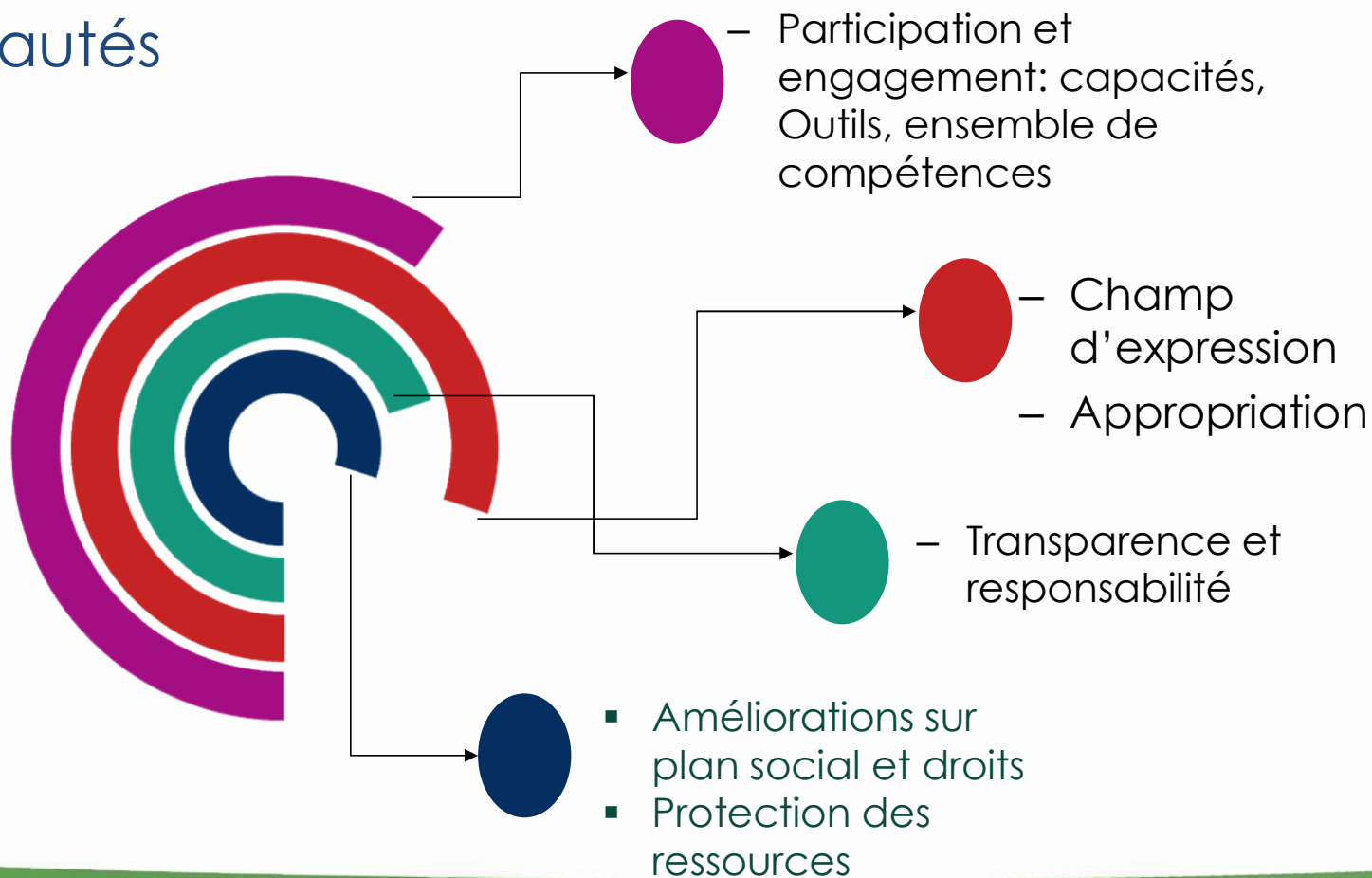
2013: CAGDF took over from REM as mandated forest monitor
Non mandated networks in place
IMFLEG-IMREDD methodologies

- Mandated IFM conducted by OGF since 2013
- Non mandated IFM under development in provinces
- IM-FLEG/IMREDD methodologies



APPORT DE L'OI POUR LES PARTIES PRENANTES

Communautés





OSC, OI, autres (média, universitaires, etc



REDD+

Mines

Changement
d'utilisation/aff
ectation des
terres

Marché de
bois informel
?

- Professionnalisme - Pratiques OI
- Développement de capacité
- Soutenir l'application / risque élevé
- Dissuasion

Développement

SECTEUR PRIVÉ: FORMEL ET INFORMEL

- Approche essentiellement coercitive
- OI comme outil, qui recherche exclusivement les fautes – documente très peu les aspects positifs
- Faibles interactions avec les acteurs du privés
- Changements de comportement
 - Réduction de l'illégalité
 - Transparence / responsabilité
 - Prise de conscience de certains acteurs
 - Engagement avec la société civile

L'exploitation illégale affecte négativement le prix du bois sur le marché



Administration

.....

Renforcement des capacités/mission conjointes



Rôle de l'OI remis en cause

Catalyseur pour la transparence et la responsabilité



Disponibilité accrue de l'information

Améliore la crédibilité du contrôle



Application des sanctions
Augmentation des revenus?
Législation améliorée



CONCLUSION/PERSPECTIVES

Variabilité des outils et approches méthodologiques, compétences nécessaires ainsi que dans la qualité des rapports

Cohérence régionale à construire, opportunités d'apprentissage régional et documentation des leçons apprises

OI + Plaidoyer: incompatible? - les risques de capture

Risque de récupération de l'OI pour perpétuer la mauvaise gouvernance

Réorientation du commerce du bois vers des marchés moins sensibles
- commerce transfrontalier

Exposition aux menaces / sécurité et corruption

Dépendance aux financements extérieurs



Je vous remercie de votre attention

mailflag@flag-cm.org